



## TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

02.37.65.28.18

### **Procès-verbal du Conseil Municipal Du 13 novembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 novembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 07 novembre 2025, par Monsieur Thibault PELLETIER, Maire de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de Tremblay-les-Villages.

**Étaient présents :** Thibault PELLETIER, Annabel DOS REIS, Monique CUROT, Marc RAVANEL, Françoise FERNANDES, Sébastien RUFFRAY, Nathalie GANDON, Sophie HALLAY, Christine LUCAS, Lucie BOULANGER, Amélie JOURNAUX, Peggy BOULADE, Anthony GAUTIER, Franck CHARON, Alain BEERY

**Était absent en ayant donné pouvoir :**

➤ Grégory MAIN a donné pouvoir à Françoise FERNANDES

**Absents excusés :** Barbara LOCHET, Bruno FAUCHEUX, Arnaud LEHERICHER

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers excusés ayant donné pouvoir : 1

Nombre de votants : 16

Le quorum est atteint.

**Secrétaire de séance :** Sophie HALLAY

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00 et demande si des observations sont à apporter au procès-verbal de la séance du 25 septembre 2025.

Le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité.





## TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

02.37.65.28.18

- Information sur le contentieux en cours concernant le nettoyage du site du Bois Ferrand

Divers

Comptes-Rendus



## TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

02.37.65.28.18

### URBANISME

#### **DCM2025.11.13.01 : Délibération sur la vente d'un terrain communal à Ecublé**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 8 juillet 2025, le conseil municipal a donné son accord de principe à la vente d'un terrain communal situé à Ecublé, sur lequel se trouve actuellement un terrain de tennis. Il s'agit de la parcelle cadastrée n°138 A 187, située rue de la Cave à Ecublé et représentant une contenance de 3 985 m<sup>2</sup>.

Cette décision était motivée par la demande d'un riverain et appuyée par l'usage modéré qui est fait de cet espace qui est aujourd'hui entretenu par la collectivité. En outre, il convient d'anticiper des travaux assez importants sur le terrain de tennis.

Une première estimation du service des domaines a évalué la valeur du terrain à 64 000 € avec une marge d'appréciation sans justification particulière pouvant aller jusqu'à 54 400 €.

L'estimation initiale repose sur une comparaison avec des opérations similaires faisant aboutir à un prix moyen de 16 € du m<sup>2</sup>. S'il était retenu le terme de comparaison le plus bas, l'estimation pourrait descendre à 12€du m<sup>2</sup> soit 47 820 € pour l'ensemble du terrain.

Madame Peggy BOULADE souhaite savoir si la commune est tenue de suivre l'avis rendu par le service des domaines.

Monsieur le Maire répond que cette procédure vise à garantir que la collectivité ne dilapide pas son patrimoine et assurer une cohérence dans la politique patrimoniale de la commune.

Madame Françoise FERNANDES rappelle que le terrain est particulièrement grand et considère que ce prix semble correct au regard d'un terrain de jardin.

Monsieur Anthony GAUTIER souligne que l'acquisition de ce terrain représente également une plus-value substantielle pour la propriété.

Monsieur le Maire propose de faire une proposition d'acquisition à 44 000 € en considérant que le terrain est grevé de contraintes spécifiques et notamment l'état général de la parcelle (travaux d'élagage importants, remise en état du terrain de tennis) et qu'il constitue actuellement une charge pour la commune.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** la vente de la parcelle n°138 A 187 située à Ecublé et représentant une superficie de 3 985m<sup>2</sup> moyennant le prix de 44 000 €
- **Déclasse** la parcelle n°138 A 187 du domaine public de la commune de Tremblay-les-Villages
- **Dit** que les frais et honoraires liés à la transaction seront supportés par l'acheteur.



## TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

02.37.65.28.18

- Autorise le Maire ainsi que la 1<sup>ere</sup> adjointe, Annabel Dos Reis, à signer la vente ainsi que l'ensemble des démarches relatives à celle-ci.

--\*--\*--\*

### **Information sur la procédure d'aménagement foncier de Saint-Sauveur-Marville**

Monsieur le Maire rappelle que le territoire de la commune de Tremblay-les-Villages est impacté par plusieurs procédure d'aménagement foncier et notamment par celui mené à Saint-Sauveur-Marville et celui mené à Boullay-les-Deux-Eglises.

Les procédures d'aménagement foncier sont pilotées par le service foncier du conseil départemental.

Une information est faite à l'assemblée délibérante sur la situation de cette procédure et sur ses enjeux par le service foncier du département représenté par M. Christophe Boyer et Mme Moisy.

Monsieur Christophe Boyer rappelle que l'aménagement foncier, outre les enjeux pour les exploitants agricoles, est également un important outil d'aménagement du territoire pour les communes si elles souhaitent s'en saisir. Dans le cas de la commune de Tremblay-les-Villages, le remembrement pourrait permettre la création de fossés pour la gestion des eaux de pluie autour de Tremblay. En outre, la création et la suppression des chemins reste de la compétence de la commune

Sur le remembrement de Saint-Sauveur, il est notamment prévu la suppression d'une portion de voie départementale après le lagunage de Chêne-Chenu. En outre, il est prévu un petit chemin de contournement à l'ouest de Chêne-Chenu.

Enfin, de manière générale lorsque les chemins sont déplacés, ils le sont dès que possible en limite de bois, ce qui est plus pratique pour les agriculteurs et plus agréable pour les promeneurs.

Concernant le remembrement de Boullay les Deux Eglises, il revêt un enjeu important car il pourrait permettre à la commune de récupérer le foncier nécessaire à la création des noues qui protègeront la rue de Dreux et la rue des Coutures en cas de fortes pluies. Monsieur le Maire indique que pour ce projet en particulier, le remembrement a été une réelle opportunité.

S'agissant du réaménagement autour des chemins à Moreaulieu, Monsieur Marc RAVANEL fait part de ses doutes concernant les choix faits et les accès prévus.

Monsieur Christophe BOYER rappelle que les agriculteurs concernés sont présents aux réunions donc les aspects de circulation ont vraisemblablement été envisagés. En outre, il indique que tout un chacun, agriculteurs, élus ou habitant, peut également reporter les problématiques lors de l'enquête publique.

Monsieur le Maire précise également qu'il a toujours été vigilant à éviter les impasses lors de la modification des chemins.



## TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

02.37.65.28.18

Monsieur Christophe Boyer précise que les travaux sur les chemins seront engagés durant l'été 2026 avec un objectif de finalisation avant l'été 2027. Il est précisé qu'il est possible de profiter de la procédure de remembrement pour faire des plantations d'arbres ou de haies. Il convient de rester vigilant toutefois car c'est la commune qui devra assurer l'entretien des végétaux.

\*\_\_\*\_\_\*\_\_\*

### **Information sur la procédure de révision du plan local d'urbanisme**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une procédure de révision du PLU est en cours et le mois de novembre va acter deux étapes importantes :

Tout d'abord la réunion de présentation du projet de révision aux personnes publiques associées (services de l'Etat, chambres consulaires...) et ensuite la réunion publique de présentation du projet de zonage et de règlement aux habitants.

La réunion de présentation aux personnes publiques associées s'est tenue le 13 novembre 2025. La réunion publique aura lieu le 25 novembre 2025 à partir de 18h00 à la salle des fêtes de Tremblay.

Monsieur le Maire précise que la réunion publique sera une étape importante pour expliquer aux habitants les grands principes qui ont sous-tendu la production du PLU et notamment concernant les objectifs de sobriété foncière.

S'agissant de la réglementation du PLU, Monsieur Marc RAVANEL souhaite savoir si l'activité de paysagiste est possible dans le secteur agricole.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

## **FINANCES**

### **DCM2025.11.13.02 : Délibération sur l'attribution d'un contrat de prêt pour financer les investissement 2025**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a délibéré sur le principe de souscription d'un contrat de prêt de 400 000 € afin de financer les investissements de l'année en cours.

Une consultation a été passée auprès de différents organismes bancaires afin de bénéficier d'une offre la plus avantageuse possible.

Conformément à la délibération du conseil, les offres des banques ont été présentées pour un contrat de prêt de 400 000 € sur 20 ans, à taux fixe et échéances trimestrielles constantes.

Le bilan des offres reçues est le suivant :

	Crédit Mutuel	Banque Postale	Caisse d'épargne	Crédit Agricole
Taux	3,50 %	3,86 %	3,91 %	3,45 %
Frais de dossier	400 €	NC	400 €	400 €
Coût emprunt	159 553,60	172 089,05 €	178 435,20 €	157 053,60 €



## TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

02.37.65.28.18

Au regard de différentes propositions reçues, il est proposé de retenir l'offre de prêt formulée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Val de France aux conditions suivantes :

- Montant de l'emprunt : 400 000 €
- Durée : 20 ans
- Taux fixe de 3,45 %
- Echéances constantes
- Echéances trimestrielles
- Frais de dossier de 400 €

Pour : 16

Contre :

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Attribue le contrat de prêt à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre Val de Loire dans les conditions suivantes :**
  - Montant de l'emprunt : 400 000 €
  - Durée : 20 ans
  - Taux fixe de 3,45 %
  - Echéances constantes
  - Echéances trimestrielles
  - Frais de dossier de 400 €
- **Autorise** le Maire, ainsi que la 1<sup>ère</sup> adjointe, Annabel DOS REIS, à signer le contrat de prêt ainsi que tous les documents se rapportant à celui-ci
- **Demande** que les crédits liés à ce contrat soient inscrits dans le budget

\*\_\_\*\_\_\*\_\_\*

### **DCM2025.11.13.03 : Décision modificative n°4 sur le budget principal**

Monsieur le Maire indique que plusieurs modifications sont à prévoir dans le cadre du budget principal afin de tenir compte des éléments suivants :

- Souscription d'un emprunt de 400 000 €
- Comptabilisation du nouveau site internet au chapitre 20 au lieu du chapitre 21
- Prise en compte des frais de gestion pour la subvention AESN dans le cadre de l'opération pour compte de tiers place de l'église



## TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

02.37.65.28.18

Ces différents éléments pourront être pris en compte dans le cadre d'une quatrième décision modificative.

DM n°4 - 13/11/2025

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	300 000,00 €
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>300 000,00 €</b>
D-2051 : Concessions et droits similaires	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>12 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>12 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-231 : Immobilisations corporelles en cours	0,00 €	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>0,00 €</b>	<b>300 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-458101 : Mise en séparatif copropriété place de l'église	0,00 €	156,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 458101 : Mise en séparatif copropriété place de l'église</b>	<b>0,00 €</b>	<b>156,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-458201 : Mise en séparatif copropriété place de l'église	0,00 €	0,00 €	0,00 €	156,00 €
<b>TOTAL R 458201 : Mise en séparatif copropriété place de l'église</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>156,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>12 000,00 €</b>	<b>312 156,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>300 156,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>300 156,00 €</b>		<b>300 156,00 €</b>

Monsieur le Maire soumet cette décision modificative au vote du conseil municipal.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** la décision modificative n°4 sur le budget principal de la commune
- **Autorise** le Maire à réaliser toutes les démarches relatives à cette décision modificative.

\*\_\_\*\_\_\*\_\_\*

### Information sur les finances de la commune et le plan d'investissement 2026-2028

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, la collectivité élabore un plan pluriannuel d'investissement permettant de s'assurer de la soutenabilité financière des projets et leur bonne planification.

Monsieur le Maire présente le projet de plan pluriannuel d'investissement 2026/2028 tel qu'il a été étudié par la commission des travaux le 29 octobre 2025.



# TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

**02.37.65.28.18**

Somme de estimation TTC	Étiquettes de lignes	Étiquettes de colonnes			
		2026	2027	2028	Total général
	<b>Autres</b>	65 560,00 €	108 500,00 €	105 000,00 €	279 060,00 €
Décorations de Noël		5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	15 000,00 €
Exhumation de 10 concessions cimetière		3 500,00 €	3 500,00 €		7 000,00 €
Autres investissements		15 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	215 000,00 €
2 abribus		7 000,00 €			7 000,00 €
Autres investissements (tondeuse, véhicule...)		25 000,00 €			25 000,00 €
Columbarium Ecublé		10 060,00 €			10 060,00 €
<b>Eaux Pluviales</b>		25 000,00 €	25 000,00 €	230 000,00 €	280 000,00 €
Gestion des eaux pluviales - divers		25 000,00 €	25 000,00 €		50 000,00 €
Noue secteur rue des coutures				100 000,00 €	100 000,00 €
Noue secteur rue des sablons				100 000,00 €	100 000,00 €
Gestion des eaux pluviales - Bilheux / Malgouverne				30 000,00 €	30 000,00 €
<b>Eclairage Pub.</b>		37 936,80 €			37 936,80 €
Renouvellement de 30 points d'éclairage en LED		37 936,80 €			37 936,80 €
<b>Fondier</b>		140 000,00 €	140 000,00 €	100 000,00 €	380 000,00 €
Acquisitions foncières - provisions		35 000,00 €	40 000,00 €		75 000,00 €
Opération cœur de village versement au concessionnaire 1/3		100 000,00 €			100 000,00 €
Opération cœur de village versement au concessionnaire 2/3			100 000,00 €		100 000,00 €
Opération cœur de village versement au concessionnaire 3/3				100 000,00 €	100 000,00 €
Acquisition parcelle placette St-Chéron		5 000,00 €			5 000,00 €
<b>Patrimoine / Bat. Pub.</b>		1 824 607,00 €	585 000,00 €		2 409 607,00 €
Réhabilitation et extension maison des asso / ancien presbytère		585 000,00 €	585 000,00 €		1 170 000,00 €
Déplacement des services techniques - construction		1 080 000,00 €			1 080 000,00 €
Remise en état portail cimetière TLV + caveaux provisoires		4 000,00 €			4 000,00 €
Remplacement de volets sur la mairie		4 600,00 €			4 600,00 €
Travaux sur 2 logements place de l'église		30 000,00 €			30 000,00 €
Rénovation + acquisition de mobilier pour la bibliothèque		10 000,00 €			10 000,00 €
Réhabilitation et extension maison des asso / ancien presbytère MOE		100 000,00 €			100 000,00 €
Traitements acoustiques salle intergénérationnelle		2 587,92 €			2 587,92 €
Traitements acoustiques salle multimédia		5 820,36 €			5 820,36 €
Traitements acoustiques salle visio		2 598,72 €			2 598,72 €
<b>Patrimoine / Eglises</b>		520 000,00 €			520 000,00 €
Entretien de couverture sur les églises		20 000,00 €			20 000,00 €
Restauration du clocher de l'église d'Ecublé		500 000,00 €			500 000,00 €
<b>Sécurité</b>		15 200,00 €			15 200,00 €
Création/suppression de poteaux incendie		5 000,00 €			5 000,00 €
Système plan d'alerte		1 200,00 €			1 200,00 €
Vidéoprotection - 4		9 000,00 €			9 000,00 €
<b>Voirie-Aménagement</b>		1 121 599,36 €	1 760 000,00 €	140 000,00 €	3 021 599,36 €
Complément trottoir rue des sablons		13 623,59 €			13 623,59 €
Pump track			140 000,00 €	140 000,00 €	
Réaménagement Ecublé : chemin de la bourse + RD134 (2025) + place (2026)			720 000,00 €	720 000,00 €	
Réaménagement rue de la chapelle			440 000,00 €	440 000,00 €	
Réaménagement rue et imp. de la chardonnière *			600 000,00 €	600 000,00 €	
Réaménagement rues châteauneuf + parvis mairie		670 000,00 €			670 000,00 €
Réfection de chaussée chemin des bouviers et rue de l'aubépine		52 476,54 €			52 476,54 €
Place St-Chéron et abords - MOE		30 000,00 €			30 000,00 €
Place St-Chéron et abords - Travaux		150 000,00 €			150 000,00 €
Réaménagement rues châteauneuf + parvis mairie MOE		45 000,00 €			45 000,00 €
Reprise de marquages sur l'ensemble de la commune		6 000,00 €			6 000,00 €
Entrées charretières - Moulu - Villette - Neuville		154 499,23 €			154 499,23 €
<b>Total général</b>		3 749 903,16 €	2 618 500,00 €	575 000,00 €	6 943 403,16 €



## TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

02.37.65.28.18

Sur le projet de noue rue des coutures, il est rappelé que la procédure de remembrement en cours bloque l'acquisition des terrains jusqu'en 2027 toutefois il semble opportun d'engager ces travaux dès 2027.

\*--\*--\*--\*

### **DCM2025.11.13.04 : Demande de subvention au titre du CRST pour la réhabilitation de l'ancien presbytère**

Monsieur le Maire rappelle que la réhabilitation de l'ancien presbytère en maison des associations fait partie des projets importants qui ont fait l'objet d'une inscription dans la convention de revitalisation Bourg-Centre.

A ce titre, il a été envisagé un financement de ces travaux au titre du Contrat Régional de Solidarité Territorial (CRST) financé par la Région Centre Val de Loire.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de solliciter la Région au titre du CRST pour la réalisation de ces travaux. Ces travaux sont estimés à 972 815 € HT auxquels s'ajoutent 70 200 € de frais de maîtrise d'œuvre, soit un coût total prévisionnel de 1 043 015 € HT.

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

CRST (13 %) .....	132 000 €
Fonds Vert (37 %).....	386 935 €
CD28 – BC (29 %).....	300 000 €
<u>Autofinancement (21%)</u> ...224 080 €	
TOTAL.....	1 043 015 € HT

Monsieur le Maire propose de solliciter la Région Centre Val de Loire au titre du CRST pour le financement de la réhabilitation de l'ancien presbytère en maison des associations.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à solliciter la Région Centre Val de Loire au titre du CRST pour le financement de la réhabilitation de l'ancien presbytère en maison des associations
- **Autorise** le Maire à réaliser toutes les démarches relatives à cette demande de subvention et à la perception des sommes le cas échéant

\*--\*--\*--\*



## TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

02.37.65.28.18

### **DCM2025.11.13.05 : Demande de subvention au titre du fonds église du Département pour la restauration du clocher de l'église d'Ecublé**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une étude a été sollicitée auprès d'un architecte afin d'établir un diagnostic du clocher de l'église d'Ecublé. Suite à cette étude dont le contenu a été présenté aux membres du conseil municipal, il s'avère nécessaire d'engager très rapidement la restauration du clocher.

Ces travaux ont été estimés à 412 654,31 € HT (travaux et maîtrise d'œuvre). Monsieur le Maire propose de solliciter le Département au titre du fonds églises et petit patrimoine pour le financement de ces travaux.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

CD28 (30%) .....	123 796,00 €
<u>Autofinancement (70%).....</u>	<u>288 858,31 €</u>
TOTAL .....	412 654,31 € HT

Monsieur le Maire propose de solliciter le Département pour le financement de ces travaux de restauration.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à solliciter le Département d'Eure et Loir au titre du fonds église et petit patrimoine pour le financement des travaux de restauration du clocher de l'église d'Ecublé.
- **Autorise** le Maire à réaliser toutes les démarches relatives à cette demande de subvention et à la perception des sommes le cas échéant

\*--\*--\*--\*

### **DCM2025.11.13.06 : Demande de subvention au titre de la DETR pour la restauration du clocher de l'église d'Ecublé**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une étude a été sollicitée auprès d'un architecte afin d'établir un diagnostic du clocher de l'église d'Ecublé. Suite à cette étude dont le contenu a été présenté aux membres du conseil municipal, il s'avère nécessaire d'engager très rapidement la restauration du clocher.



## TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

02.37.65.28.18

Ces travaux ont été estimés à 412 654,31 € HT (travaux et maîtrise d'œuvre). Monsieur le Maire propose de solliciter l'Etat au titre de la DETR pour le financement de ces travaux.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

DETR (35%) .....	144 429,00 €
<u>Autofinancement (65%).....</u>	<u>268 225,31 €</u>
TOTAL .....	412 654,31 € HT

Monsieur le Maire propose de solliciter l'Etat pour le financement de ces travaux de restauration.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à solliciter l'Etat au titre de la DETR pour le financement des travaux de restauration du clocher de l'église d'Ecublé.
- **Autorise** le Maire à réaliser toutes les démarches relatives à cette demande de subvention et à la perception des sommes le cas échéant

\*--\*--\*--\*

### **DCM2025.11.13.07 : Demande de subvention au titre du fonds église du Département pour la reprise des toitures des églises**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il convient de procéder régulièrement à des reprises de toiture sur les églises de la commune. Il apparaît opportun, pour 2026, d'engager des travaux de reprise sur les églises d'Ecublé (hors clocher), Chêne-Chenu, Theuvy et Saint-Chéron. Le coût de ces travaux est estimé à 14 748,59 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter le fonds églises et petit patrimoine pour participer au financement de ces travaux.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

CD28 (30%) .....	4 424,58 €
<u>Autofinancement (70%).....</u>	<u>10 324,01 €</u>
TOTAL .....	14 748,59 € HT



## TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

02.37.65.28.18

Monsieur le Maire propose de solliciter le Département pour le financement de ces travaux de restauration.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à solliciter le Département d'Eure et Loir au titre du fonds église et petit patrimoine pour le financement des travaux de reprise des toitures des églises de Chêne-Chenu, Ecublé, Theuvy et Saint-Chéron.
- **Autorise** le Maire à réaliser toutes les démarches relatives à cette demande de subvention et à la perception des sommes le cas échéant

\*--\*--\*--\*

### **DCM2025.11.13.08 :      Demande de subvention au titre du FDI pour la réfection de la rue de l'Aubépine et du chemin des bouviers**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre du diagnostic réalisé sur les voies de la commune, il apparaissait important de réaliser des travaux de réfection dans la rue de l'aubépine et le chemin des bouviers à Neuville.

Les travaux proposés portent principalement sur la mise en œuvre d'un enrobé coulé à froid. Les travaux sont estimés à 43 730,45 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter le Département au titre du FDI pour le financement de ces travaux. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

FDI (30%) .....	13 119,00 €
<u>Autofinancement (70%).....</u>	<u>30 611,45 €</u>
TOTAL.....	43 730,45 € HT

Monsieur le Maire propose donc de solliciter le Département au titre du FDI pour le financement de ces travaux

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0



## TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

02.37.65.28.18

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à solliciter le Département d'Eure et Loir au titre du FDI pour la réfection de la rue de l'aubépine et du chemin des bouviers à Neuville-la-Mare
- **Autorise** le Maire à réaliser toutes les démarches relatives à cette demande de subvention et à la perception des sommes le cas échéant

\*\_\_\*\_\_\*\_\_\*

### **DCM2025.11.13.09 :      Demande de subvention au titre du FDI pour la création d'entrées charretières à Neuville, Villette et Moulu**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a engagé depuis plusieurs années un plan important pour la création d'entrées charretières en enrobé sur l'ensemble des habitations. Conformément à ce plan, une dernière tranche reste à réaliser et porte principalement sur les villages de Neuville et Villette. Cette opération est estimée à 128 749,36 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter le Département au titre du FDI pour le financement de cette opération. Le plan de financement pourrait être le suivant :

FDI (30% plafonnés) .....	30 000,00 €
<u>Autofinancement (77%).....</u>	<u>98 749,36 €</u>
TOTAL.....	128 749,36 € HT

Monsieur le Maire propose donc de solliciter le Département au titre du FDI pour le financement de ces travaux

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à solliciter le Département d'Eure et Loir au titre du FDI pour la création d'entrées charretières en enrobé à Neuville-la-Mare et Villette-les-Bois.
- **Autorise** le Maire à réaliser toutes les démarches relatives

\*\_\_\*\_\_\*\_\_\*



## TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

02.37.65.28.18

### **DCM2025.11.13.10 :      Demande de subvention au titre du FDI pour la réalisation d'un complément de trottoir rue des sablons à Tremblay**

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que suite aux travaux de réaménagement réalisés en 2025 dans la rue des sablons il semble opportun de compléter ces travaux en réalisant un trottoir en enrobé sur la portion qui n'a pas été traitée.

Ces travaux sont estimés à 11 352,99 €. Monsieur le Maire propose de solliciter le Département au titre du FDI pour le financement de ces travaux. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

FDI (30% plafonnés) .....	3 405,90 €
<u>Autofinancement (77%).....</u>	<u>7 947,09 €</u>
TOTAL.....	11 352,99 € HT

Monsieur le Maire propose donc de solliciter le Département au titre du FDI pour le financement de ces travaux

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à solliciter le Département d'Eure et Loir au titre du FDI pour la création d'un trottoir rue des Sablons
- **Autorise** le Maire à réaliser toutes les démarches relatives

\*\_\_\*\_\_\*\_\_\*

### **DCM2025.11.13.11 :      Demande de subvention au titre du fonds Bourg-Centre du Département pour la construction du centre technique municipal**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Tremblay-les-Villages a inscrit la création d'un nouveau centre technique municipal dans sa programmation bourg-centre. A ce titre, il est proposé au conseil municipal de solliciter le Département d'Eure et Loir au titre du dispositif Bourg-Centre pour le financement des travaux de construction de ce centre technique.

Le coût des travaux est estimé à 933 061,70 € HT (acquisition + travaux + études).

Le plan de financement prévisionnel pour cette opération est le suivant :



## TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

02.37.65.28.18

CD28 – BC (30%) .....	279 918,51 €
DETR (19%).....	175 000,00 €
CD28 – trans. Eco (1%) .....	7 047,00 €
<u>Autofinancement (50%).....</u>	<u>471 096,19 €</u>
TOTAL.....	933 061,70 € HT

Monsieur le Maire propose donc de solliciter le Département au titre du dispositif Bourg-Centre pour le financement de ces travaux

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à solliciter le Département d'Eure et Loir au titre du dispositif Bourg-Centre pour la construction du nouveau centre technique municipal
- **Autorise** le Maire à réaliser toutes les démarches relatives à cette demande de subventions

\*--\*--\*--\*

### **DCM2025.11.13.12 :      Demande de subvention au titre de la médiathèque départementale pour l'acquisition de mobilier pour la bibliothèque**

Monsieur le Maire indique qu'une réflexion a été menée en vue de redynamiser la bibliothèque municipale. Cette étude a été menée en relation avec les services de la médiathèque départementale afin de bénéficier de l'expertise de ce service.

Une des pistes d'action repose sur le réaménagement des locaux et sur le remplacement de certains éléments de mobilier ou sur des compléments.

L'acquisition du mobilier en question est évaluée à 5 535,47 € HT. Il est proposé de solliciter une subvention auprès du Département au titre de la MDEL pour financer ces acquisitions :

Le plan de financement prévisionnel est le suivant

CD28 – MDEL (70% plafonnés) .....	3 500,00 €
<u>Autofinancement (30 %).....</u>	<u>2 035,47 €</u>
TOTAL.....	5 535,47 € HT



## TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

02.37.65.28.18

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à solliciter le Département d'Eure et Loir au titre de la MDEL pour l'acquisition de mobilier pour la bibliothèque
- **Autorise** le Maire à réaliser toutes les démarches relatives à cette demande de subvention

\*\_\_\*\_\_\*\_\_\*

### **DCM2025.11.13.13 : Demande de subvention au titre de la DRAC pour la rénovation de la bibliothèque municipale**

Monsieur le Maire indique qu'une réflexion a été menée en vue de redynamiser la bibliothèque municipale. Cette étude a été menée en relation avec les services de la médiathèque départementale afin de bénéficier de l'expertise de ce service.

Une des pistes d'action repose sur le réaménagement des locaux et sur le remplacement de certains éléments de mobilier ou sur des compléments.

Dans le cadre de la dotation générale de décentralisation (DGD) – « Bibliothèque » porté par la DRAC, Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de prendre rang afin de déposer un dossier de demande d'aide en 2026.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Autorise le Maire** à faire de la volonté de la commune de Tremblay-les-Villages de solliciter la DRAC Centre au titre de la DGD pour financer les travaux de rénovation de la bibliothèque

\*\_\_\*\_\_\*\_\_\*



## TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

02.37.65.28.18

### **DCM2025.11.13.14 :      Demande de subvention auprès du syndicat Energie 28 pour le remplacement de points d'éclairage public en LED**

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que contrairement à ce qui avait été anticipé certains points d'éclairage public non pas encore été remplacés par des LED.

Le complément de travaux s'élève à 31 614 € HT. Monsieur le maire propose de solliciter le syndicat Energie 28 pour participer au financement de ces travaux. Ce projet représente le remplacement de 83 points.

Le plan d'investissement prévisionnel est le suivant :

Energie 28 (20%) .....	6 322,80 €
<u>Autofinancement (80%).....</u>	<u>25 291,20 €</u>
TOTAL.....	31 614,00 € HT

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à solliciter le syndicat Energie 28 pour le financement du remplacement de points d'éclairage public en LED
- **Autorise** le Maire à réaliser toutes les démarches relatives à cette demande de subvention

## **TRAVAUX**

### **DCM2025.11.13.15 :      Attribution du marché de construction du centre technique municipal**

Monsieur le Maire indique que, dans le cadre du projet de construction du nouveau centre technique municipal une consultation a été menée du 18 juillet au 20 septembre. Le marché de travaux a été organisé en 12 lots et 48 offres ont été reçues. Une phase de négociation a ensuite été engagée auprès des différents candidats afin d'obtenir les meilleures offres possibles

Monsieur le Maire propose de procéder à l'attribution des différents lots afférents au projet de construction du centre technique.

Pour rappel le budget prévu pour les travaux s'établit à 831 000 € en incluant les deux lots qui ne peuvent pas encore être attribués et les éventuelles prestations supplémentaires.



## TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

**02.37.65.28.18**

Il convient également pour le conseil municipal de positionner sur la levée des prestations supplémentaires éventuelles et notamment sur les cloisons de l'espace de stockage associatif.

Actuellement, le marché sans aucune des prestations supplémentaires s'élève à 827 172,95 € (y compris estimation des deux lots infructueux). Par conséquent, la marge de manœuvre est relativement faible





## TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

**02.37.65.28.18**

LOT budget	NOM des ENTREPRISES	MONTANT OFFRE DE BASE (HT)	MONTANT OFFRE APRES NEGOCIATION (HT)	ECART ENTRE LE MARCHE NEGOCIE ET DE BASE	DESIGNATION DES PSE SUITE NEGOCIATION	MONTANT HT DES PSE SUITE	MONTANT HT DU MARCHE NEGOCIE + PSE + VARIANTE (HORS
LOT N°1 LOT 1 - VRD 248 844,26 € HT	EUROVIA	204 419,88	194 898,34	-9 521,54 €	PSE 1 : Pose borne recharge électrique PSE 2 : Moins-value- PSE 3 : Moins-value- PSE 4 : Rack à vélo PSE 5 : Arbre haute tige PSE 6 : Engazonnement  Variante 1 : Moins value pour remplacement des dalles alvéolaires par une surépaisseur de GNT fortement compactée	2 511,20 -1 291,31 -2 583,32 830,18 983,88 6 305,00  -11 787,93	189 866,04
LOT N°2 - GROS OEUVRE - MACONNERIE - CARRELAGE - FAIENCE - 229 554 € HT	ETIENNE DAZARD	247 311,45	244 000,00	-3 311,45 €	PSE 1 : Murs BBM 10 cm	20 520,00	244 000,00
LOT N°3 BARDAGE / COUVERTURE 62 535,53 € HT	BEQUET	102 905,00	94 200,52	-8 704,48 €			94 200,52
LOT N°4 - COUVERTURE - ETANCHEITE - BARDAGE METALLIQUE - 84 632,60 €		84 632,60	84 632,60	0,00 €			84 632,60
LOT N°5 MENUISERIES EXTERIEURES - SIGNALTIQUES - 22 935 €	L2H	18 664,80	18 000,00	-664,80 €	PSE 1 : Signalétiques extérieures	2 365,00	20 365,00
LOT N°6 - MENUISERIES INTERIEURES - CLOISONS - PLATRERIE - FAUX 35 642,15 € HT	MH PRO	45 071,60	49 365,61	4 294,01 €	PSE 1 : Plan poste de travail PSE 2 : Rangement rayonnage palette PSE 3 : Etagères  PSE 4 : Porte pleine CF1H 93x205 PSE 5 : Cloisons CF 1H PSE 6 : Faux-plafond CF 1H PSE 7 : Signalétique intérieure PSE 8 : Equipements sanitaire PSE 9 : Parois grillagé + portes battantes	3 190,00 2 960,92 1 318,90  9 782,50 6 091,94 4 883,60 364,00 1 800,00 21 000,00	58 999,43
LOT N°7 - ELECTRICITE - CFO - CFA 39 470,00 € HT	LTE	39 050,47	28 900,00	-10 150,47 €	PSE 1BIS : Contrôle d'accès PSE 1 : Visiophone PSE 2 : Alimentation PSE 3 : Vidéosurveillance PSE 4 : Borne recharge voiture électrique PSE 5 : Pont élévateur à ciseau (prise)	1536,63 922,66 254,80 359,17 2 925,67 275,00	33 637,30
LOT N°8 - CHAUFFAGE - VMC - PLOMBERIE 36 645,40 € HT	CPC	38 749,64	38 749,64	0,00 €	Variante non transmise		38 749,64
LOT N°9 - SERRURERIE 6 900 € HT	EIFFAGE	8 767,67	8 767,67	0,00 €			8 767,67
LOT N°10 - PORTES SECTIONNELLES 20 500 € HT	FRAMAVER	21 055,00	21 055,00	0,00 €			21 055,00
LOT N°11 - POMPE A CARBURANT 38 000 €		38 000,00	38 000,00	0,00 €			38 000,00
LOT N°12 - PEINTURE - NETTOYAGE 6 293,20	PASCAL BECHE DECO STORE	6 298,56	6 000,00	-298,56 €			6 000,00
MONTANT TOTAL HT		854 926,67	826 569,38	-28 357,29			842 088,52



## TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

02.37.65.28.18

MONTANT TOTAL HT - PSE aménagement locaux associations				Murs BBM + portes pleines CF	30 302,50 €
				Cloisons CF + portes pleines CF + faux- plafond CF	20 758,04 €
				Ensemble grillagés parois et portes	21 000,00 €

Suite à cette présentation, Monsieur le Maire propose d'attribuer les différents lots conformément à l'analyse du maître d'œuvre.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Attribue** le lot n°1 – VRD à l'entreprise Eurovia pour son offre variante d'un montant de 189 866,04 € HT, **autorise** le maire à lever ultérieurement les différentes prestations supplémentaires éventuelles, **autorise** le maire à signer les éventuels avenants relatifs à ce lot dans la limite de 15% du montant initial et **autorise** le maire à signer les différents contrats et documents d'exécution relatifs à ce lot.
- **Attribue** le lot n°2 – Gros Œuvre à l'entreprise Etienne Dazard pour son offre d'un montant de 244 000 € HT, **autorise** le maire à lever ultérieurement les différentes prestations supplémentaires éventuelles, **autorise** le maire à signer les éventuels avenants relatifs à ce lot dans la limite de 15% du montant initial et **autorise** le maire à signer les différents contrats et documents d'exécution relatifs à ce lot.
- **Attribue** le lot n°3 – Bardage :Couverture à l'entreprise Bequet pour son offre d'un montant de 94 200,52 € HT, **autorise** le maire à signer les éventuels avenants relatifs à ce lot dans la limite de 15% du montant initial et **autorise** le maire à signer les différents contrats et documents d'exécution relatifs à ce lot.
- **Approuve** la déclaration d'infructuosité du lot n°4 Couverture/Etanchéité/Bardage métallique. **Autorise** le maire à attribuer le lot n°4 à l'entreprise qui aura proposé l'offre économiquement la plus avantageuse à l'issue d'une nouvelle consultation dans la limite de 100 000 € HT, **autorise** le maire à signer les éventuels avenants relatifs à ce lot dans la limite de 15% du montant initial et **autorise** le maire à signer les différents contrats et documents d'exécution relatifs à ce lot.
- **Attribue** le lot n°5 – Menuiseries extérieures/Signalétique à l'entreprise L2H pour son offre d'un montant de 20 365 € HT, **autorise** le maire à signer les éventuels avenants relatifs à ce lot dans la limite de 15% du montant initial et **autorise** le maire à signer les différents contrats et documents d'exécution relatifs à ce lot.
- **Attribue** le lot n°6 – Menuiseries intérieures / Cloisons / plâtrerie à l'entreprise MHPRo pour son offre d'un montant de 58 999,53 € HT, **autorise** le maire à lever ultérieurement les différentes prestations supplémentaires éventuelles, **autorise** le maire à signer les



## TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

02.37.65.28.18

éventuels avenants relatifs à ce lot dans la limite de 15% du montant initial et **autorise** le maire à signer les différents contrats et documents d'exécution relatifs à ce lot.

- **Attribue** le lot n°7 – Electricité CFO-CFA à l'entreprise LTE pour son offre d'un montant de 28 900 € HT, **autorise** le maire à lever ultérieurement les différentes prestations supplémentaires éventuelles, **autorise** le maire à signer les éventuels avenants relatifs à ce lot dans la limite de 15% du montant initial et **autorise** le maire à signer les différents contrats et documents d'exécution relatifs à ce lot.
- **Attribue** le lot n°8 – Chauffage/VMC/Plomberie à l'entreprise CPC pour son offre d'un montant de 38 749,64 € HT, **autorise** le maire à signer les éventuels avenants relatifs à ce lot dans la limite de 15% du montant initial et **autorise** le maire à signer les différents contrats et documents d'exécution relatifs à ce lot.
- **Attribue** le lot n°9 – Serrurerie à l'entreprise Eiffage pour son offre d'un montant de 8 767,67 € HT, **autorise** le maire à signer les éventuels avenants relatifs à ce lot dans la limite de 15% du montant initial et **autorise** le maire à signer les différents contrats et documents d'exécution relatifs à ce lot.
- **Attribue** le lot n°10 – Portes sectionnelles à l'entreprise Framafer pour son offre d'un montant de 21 055 € HT, **autorise** le maire à signer les éventuels avenants relatifs à ce lot dans la limite de 15% du montant initial et **autorise** le maire à signer les différents contrats et documents d'exécution relatifs à ce lot.
- **Approuve** la déclaration d'infructuosité du lot n°11 - Pompe à carburant. **Autorise** le maire à attribuer le lot n°11 à l'entreprise qui aura proposé l'offre économiquement la plus avantageuse à l'issue d'une nouvelle consultation dans la limite de 38 000 € HT, **autorise** le maire à signer les éventuels avenants relatifs à ce lot dans la limite de 15% du montant initial et **autorise** le maire à signer les différents contrats et documents d'exécution relatifs à ce lot.
- **Attribue** le lot n°12 – Peinture / Nettoyage à l'entreprise Framafer pour son offre d'un montant de 6 000 € HT, **autorise** le maire à signer les éventuels avenants relatifs à ce lot dans la limite de 15% du montant initial et **autorise** le maire à signer les différents contrats et documents d'exécution relatifs à ce lot.
- **Décide** de ne lever aucune des prestations supplémentaires éventuelles relatives au cloisonnement de l'espace de stockage associatif présentes sur les lots n°2 et 6

\*\_\_\*\_\_\*\_\_\*

### Information sur les travaux en cours

- Réaménagement du sentier des éclairs à Bilheux

Monsieur Sébastien RUFFRAY indique que les travaux ont été exécutés pour l'essentiel. Il reste à l'entreprise à remplacer deux tampons d'assainissement fournis par l'Agglo du Pays de Dreux et une reprise de trottoir pour remplacer de la terre par un mélange terre/pierre pour stabiliser. Les entrées charretières de cette rue ont été faites.



## TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

02.37.65.28.18

### - Création d'entrées charretières à Theuvy et Bilheux

Les travaux ont débuté le 12 novembre pour une durée de 3 semaines environ.

\*\_\_\*\_\_\*\_\_\*

### **Information sur le projet de réhabilitation de l'ancien presbytère en maison des associations**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite aux différents échanges qui ont eu lieu durant l'été avec le cabinet d'architecte, le conseil municipal a adopté, le 25 septembre 2025, l'avant-projet de réhabilitation du presbytère en maison des associations.

Après échanges sur certains éléments techniques, le cabinet d'architecte a fourni une estimation consolidée de l'opération à 972 815 € HT.

### **RESSOURCES HUMAINES**

#### **DCM2025.11.13.16 : Délibération sur l'ouverture d'un poste permanent d'adjoint administratif 20h/semaine**

Le Maire, rappelle que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services en mentionnant sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter. En cas de réorganisation de service, la décision est soumis à l'avis préalable du Comité social territorial (CST).

Compte tenu de la nécessité de recruter un agent pour assurer le fonctionnement du service CNI-Passeports, et à titre accessoire de la maison France Services, il convient de renforcer les effectifs du service administratif.

L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints-administratifs.

A titre indicatif, le coût de ce poste est estimé à 18 000 € par an. La commune a perçu en 2025, une dotation de 16 500 € pour assurer le fonctionnement du service CNI-Passeports.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0



## TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

02.37.65.28.18

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

### **DECIDE**

- 1) De créer, à compter du 14/11/2025, 1 emploi permanent d'adjoint administratif appartenant à la catégorie C à 20 heures par semaine afin de pourvoir au fonctionnement du service CNI-Passeports et France Services.**

Cet agent sera amené à exercer les missions ou fonctions principales suivantes (*définir la nature des fonctions*) :

- ❖ Recueil des demandes de titres sécurisés (CNI et Passeports)
- ❖ Accueil du public et démarches en lien avec France Services
- ❖ Accueil général du public en mairie / agence postale communale

La personne recrutée bénéficiera des primes et indemnités afférentes à son grade instituées dans la collectivité si elle remplit les conditions d'attribution pour y prétendre.

En cas de recherche infructueuse de candidats fonctionnaires, cet emploi pourrait également être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire en application de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique ( ex article 3-2 de la loi 84-53). Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

- 2) D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée et dit que les crédits nécessaires à la rémunération de ou des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet,**

### **JURIDIQUE**

**Information sur le contentieux en cours concernant le nettoyage du site du Bois Ferrand**  
Monsieur le Maire rappelle qu'une affaire est en cours, pour laquelle la commune s'est constituée partie civile, concernant l'incinération de déchets au Bois Ferrand.

Monsieur le Maire indique que suite à un jugement d'appel condamné l'entreprise qui a brûlé les déchets. La commune a été confortée dans son statut de partie civile mais uniquement au titre du préjudice environnemental causé à la commune.



## TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

**02.37.65.28.18**

Il est possible que le dossier soit élevé devant la Cour de cassation, mais il n'apparaît toutefois pas souhaitable pour la collectivité de poursuivre dans cette voie au regard des enjeux.

Au vu des éléments d'avancement de la procédure, Monsieur Anthony GAUTIER propose d'étudier l'hypothèse d'un recours devant le tribunal administratif.

### DIVERS

#### **Information sur la mise en service d'une nouvelle ligne REMI**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que, suite à une demande formulée par certains jeunes de la commune, un complément d'offre a été apportée aux transports qui desservent Tremblay-les-Villages.

En effet, la ligne REMI qui relie Tremblay à Chartres bénéficie désormais d'un aller-retour le samedi ainsi que d'un aller-retour par jour durant les vacances scolaires.

#### **Information sur la qualité de l'eau à Tremblay-les-Villages**

Monsieur le Maire indique avoir été sollicité à de nombreuses reprises concernant la qualité de l'eau à Tremblay-les-Villages suite à la publication de données d'analyse sur le site « moneau.fr ».

Les analyses du puits de Chêne-Chenu ne sont pas bonnes et il y a effectivement un problème de ce point de vue. Toutefois, l'eau distribuée aux habitants est préalablement diluée avec l'eau d'autres forages.

Une communication sera effectuée en ce sens par l'Agglo du Pays de Dreux.



## TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

02.37.65.28.18

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23h10

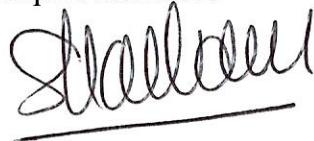
Le Maire

Thibault PELLETIER



Le Secrétaire de séance

Sophie HALLAY



Peggy BOULADE	Thibault PELLETIER	Annabel DOS REIS	Arnaud LEHERICHER
Monique CUROT	Sébastien RUFFRAY	Christine LUCAS	Grégory MAIN
Anthony GAUTIER	Franck CHARON	Amélie JOURNAUX	Marc RAVANEL
Barbara LOCHET <b>ABSENTE</b>	Nathalie GANDON	Françoise FERNANDES	Alain-Michel BERY
Sophie HALLAY 	Bruno FAUCHEUX <b>ABSENT</b>	Lucie BOULANGER	